Le Courrier des Opelousas.

VOL. 8. OPELOUSAS, PAROISSE ST.-LANDRY, [Louisiane,] 11 FEVRIER, 1860. No. 10.

OPELOUSAS:

SAMEDI MATIN, 11 FEVRIER 1860.

☞ Nous sommes requis d'annoncer que, cédant à la sollicitation de ses amis, M. CYRUS WHIGHAM a consenti à être candidat pour Constable de Ville. L'élection aura lieu en Avril prochain.

[11 Février 1860.

ASSEMBLEE DEMOCRATIQUE.

Les Démocrates de la Paroisse St. Landry sont priés de se réunir à la Maison de Cour, en la Ville des Opelousas, le Samedi 25 Février courant, dans le but de nommer des Délégués à la Convention d'Etat qui aura lieu à Baton-Rouge le 5 Mars prochain.

La Convention de Baton-Rouge est convoquée à l'effet de choisir des Délégués qui devront se rendre à la Convention Nationale Démocratique de Charleston qui doit désigner un candidat pour Président.

On est prié d'être ponctuel à l'assemblée.

DENOUEMENT PARLEMENTAIRE.

La lutte électorale pour la présidence de la Chambre des Représentants au Congrès s'est terminée au profit du parti républicain. M. Pennington, membre de ce parti, l'a emporté d'une voix de majorité. Ainsi ce n'est pas là une victoire dont les abolitionistes et ceux qui se rattachent de près ou de loin à cette abominable secte puissent se féliciter beaucoup. La corruption a eu peut-être plus d'influence que le principe sur cette voix qui s'est donnée au parti révolutionnaire à la quarante-deuxième épreuve, et, dans tous les cas, ce n'est pas un signataire du livre Helper qui a été élu.

Nous sommes parfaitement convaincu que M. Pennington ne vaut pas plus que M. Sherman, cependant, il y a dans l'abandon de la candidature de ce dernier, et dans l'élection si prompte de son successeur, comme une protestation indirecte contre les doctrines les plus avancées du parti républicain.

N'oublions pas, non plus, toutes les déclarations faites par ses membres, à diverses reprises, pendant les discussions passionnées qui ont servi d'intermèdes à chaque ballotage. Ce que les républicains, qui ont eu tant de peine à triompher, demandent, c'est une borne à l'extension de l'esclavage, et non le terme de l'institution dans les Etats où elle est en vigueur.

Cette déclaration, cent fois répétée dans cette avant-session expérimentale de sept semaines, est bien aussi une espèce de victoire pour M. Clarke du Missouri qui avait soulevé à la Chambre la question de l'indignité de M. Sherman, comme signataire du livre Helper. Ce n'est pas un Helpérite qui l'emporte. La révolution, sous ce rapport, est au moins vaincue.—*Courrier de la N. O.*

EUROPE.

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs les dépêches télégraphiques reçues la nuit dernière. Ces dépêches nous annoncent un changement complet dans les affaires d'Europe et particulièrement dans les affaires d'Italie. Il est à peu près prouvé maintenant que la fameuse brochure intitulée "le Pape et le Congrès" contenait réellement les idées sérieuses de Napoléon, car sa politique actuelle parait être en parfaite harmonie avec les suggestions de la brochure. Trois incidents, que nous avons déjà fait ressortir, indiquaient aussi un dénouement, prévu par nous depuis longtemps, mais obscurci par les menées diplomatiques de l'Autriche et par les intrigues des princes déchus auxquels cette puissance s'intéresse encore fortement aujourd'hui. Ces trois incidents étaient: l'envoi du maréchal McMahon en Italie pour y prendre le commandement de l'armée française, l'envoi de lord Cowley en Angleterre et la retraite ministérielle du comte Walewski.

Ces trois faits coïncidant avec l'apparition de la brochure ne pouvaient plus nous laisser de doute sur les intentions de Napoléon, qui parait céder enfin aux vœux de toute l'Italie centrale. Cette partie de la Péninsule, la plus civilisée, la plus industrielle et la plus riche sera annexée au Piémont. Et l'Angleterre applaudit à cet arrangement, et la Prusse n'y met aucun obstacle, et cela est parfaitement indifférent à la Russie!

On ne pouvait régler cette difficulté avec plus de bonheur, on ne pouvait trancher ce nœud avec plus d'habileté. Et, selon toute apparence, la Savoie et le comté de Nice seront restitués ou annexés à la France.

Ainsi seront annihilés à jamais les traités de 1814 et de 1815; ainsi les nationalités seront restaurées à la grande satisfaction des peuples et au grand profit de la morale, de la justice et de l'humanité. Il aura suffi d'une campagne de deux mois pour assurer cette solution bienfaisante au milieu de l'Europe [illegible]

(*Courrier de la Nlle-Orléans du 29 janv.*)

FACTIONS ET FACTIONS.

Il se passe quelquefois dans la haute politique des choses mystérieuses et que ne peuvent comprendre ceux qui n'y sont pas personnellement intéressés. Baton Rouge est aujourd'hui en petit ce qu'était naguère la capitale fédérale à la dernière épreuve électorale de la Chambre des Représentants, un théâtre d'intrigues. Qui pourrait expliquer par exemple, le vote des 16 représentants du Sud pour M. Gilmer, devant les rangs serrés des républicains noirs tous décidés, et cela était connu d'avance, à voter pour un candidat de leur parti? Etait-ce le moment de se diviser quand l'ennemi se massait autour de la place? Certainement non. Ces 16 membres du Sud n'ont-ils pas réellement [illegible] de la partie? Eh bien, certains [illegible] de Baton-Rouge n'ont pas l'air [illegible] de sentimens plus purs. La lutte pour la présidence de notre Chambre d'Etat s'est complètement terminée, il est vrai, en faveur du parti démocrate, mais cette victoire, bien que décisive, ne parait pas avoir [illegible] toutes les conspirations [illegible] qui s'étaient formées dès l'ouverture de la session contre l'influence [illegible] du parti démocrate. On [illegible] quatre jours, dans la [illegible], une pièce sig[illegible] de la Chambre et [illegible] un commencement d'opposition [illegible] au sein du parti démocrate lui-même. Il est difficile de comprendre un tel mouvement et tout homme honnête, en lisant la pièce en question, a dû chercher ce qu'elle voulait dire et chercher inutilement peut-être.

Il répugne en effet à toute conscience pure d'incriminer, de prime abord, tout ce que la raison n'explique pas dans les affaires politiques. La situation est celle-ci: des candidats, portés sur un ticket électoral, sont élus par l'influence morale du parti qui a composé le ticket, et ces candidats élus se révoltent contre cette même influence à laquelle ils doivent tout. Un pareil exemple de désertion immédiate ne s'est jamais vu en aucun pays représentatif et, quant à nous, nous n'y croyons pas encore. Seulement on est autorisé à dire qu'un but entouré de mystères est justement suspect. Lorsqu'un parti se divise ou plutôt quand une fraction de parti se livre à des déclarations inutiles et publie des intentions que la masse du parti n'approuve pas ou ne juge pas à propos de proclamer, n'est-ce pas là un signe d'opposition malveillante et de mécontentements personnels cachés? et pour être parfaitement sûr de ne pas nous laisser aller à des jugements téméraires, nous nous demandons ce que le vrai parti démocrate a fait pour justifier et autoriser la défection. A cette question nous ne pouvons répondre que par l'éloge du parti même. Certes, la fermeté politique de ce parti brille d'un éclat aussi vif aujourd'hui qu'autrefois, et le Sud n'a jamais eu et n'aura jamais un plus honorable et un plus puissant défenseur.

L'homme qui, aux yeux du monde, est la personnification de ce parti, le président M. Buchanan, est le conservateur modèle, le patriote par excellence. M. Buchanan a-t-il faibli sur la constitution du Kansas? N'a-t-il pas fait tout ce qu'il devait faire, n'a-t-il pas fait plus même qu'on n'attendait généralement de lui, de lui, homme du Nord, pour sauver un grand principe et conserver ce territoire à la démocratie du Sud? Dans ses efforts pour atteindre son but, quelles colères n'a-t-il pas soulevées? quelles calomnies n'a-t-il pas excitées? à quel fiel ne s'est-il pas exposé? quelles injures et quelles haines n'a-t-il pas bravées? La vérité est que tous les brouillons, tous les démagogues et tous les ambitieux intrigants ont vomi contre M Buchanan les venins les plus perfides et proféré les atroces accusations. Et tout cela, pourquoi? Parce que M. Buchanan, nous, le répétons, a voulu sauver l'équilibre fédérale et l'Union, en conservant au Sud un territoire qui, par le climat, appartient au Sud aussi bien qu'au Nord et qui, en tout cas, devait rester à la démocratie dans l'intérêt de l'Union même. Est-ce là la justice des partis? Et cette justice consiste-t-elle à dénigrer ceux que la patrie indépendante honore? Consiste-t-elle, ici, à faire tomber au niveau du vulgaire le plus éminent de ces hommes d'Etat si rares qui restent encore aux Etats-Unis.

Nous demandons maintenant si le parti qui soutient M. Buchanan n'a pas montré comme lui un patriotisme digne de tout éloge? Nous avons fait ressortir naguères les nombreuses preuves d'abnégation qu'il a données dans les contestations électorales de la Chambre. Il est prouvé aujourd'hui que si tous les représentants du Sud eussent été animés des mêmes sentiments, le candidat de cette section de l'Union eut été élu à la présidence. Si le Sud a été vaincu à qui la faute? Si, précédemment le Sud a été vaincu dans la question du Kansas, à qui la faute? Si l'équilibre rompu, l'Union est dissoute ou le Sud opprimé à qui la faute? Si ce grand pays interrompu dans son essor, brisé dans ses liens, démembré dans son unité, anéanti dans sa puissance fédérale, cesse de donner au monde le modèle heureux d'une démocratie représentative et d'un liberté de discussion sans borne, à qui la faute? Le parti démocrate n'a-t-il pas fondé tout cela, maintenu tout cela depuis plus d'un demi-siècle? N'est-il pas toujours voué à l'appui des grand principes qui ont fait de ce pays ce qu'il est encore, un des plus puissants, des plus redoutables au despotisme et le plus libre du monde? Que reproche-t-on donc au parti démocrate pour conspirer éternellement contre lui et pour vouloir le miner sourdement par des morcellements ténébreux et indignes?

On lui reproche sans doute, mais secrètement, de ne pas favoriser les prétentions de M. Douglas, de M. Douglas qui a trompé le Sud en commençant par se tromper lui-même et qui n'est revenu de son erreur qu'après le vote de dix Etats en faveur de M. Fremont. Quelle sagesse, quelle prévision, quel génie! Le bill de Nebraska présenté contre le Nord est interprété aujourd'hui contre le Sud, et ce sont des hommes du Sud qui adoptent cette interprétation! Ce sont des hommes du Sud qui se trompent dans l'intérêt du Nord et qui sacrifient tous les principes de sûreté à un vil esprit de cabale et d'intrigue! Mais ces hommes n'ont-ils pas été éclairés par les dernières péripéties électorales de la Chambre? Pour qui ont voté les membres opposés à la constitution du Kansas? Pour qui ont voté les anti-Lecomptonistes? N'ont-ils pas voté pour le candidat républicain? N'est-ce pas un anti-Lecomptoniste du New-Jersey qui a donné la majorité à M. Pennington? Ces anti-Lecomptonistes, au nombre de 8, étaient tous démocrates tous devaient donc voter pour le candidat démocrate, puisque dans cette épreuve suprême, il n'était question ni du Kansas ni de l'esclavage. S'ils ont voté pour un candidat républicain, c'est qu'indubitablement ils désirent la ruine de l'esclavage même. Nous défions qui que ce soit de réfuter cet argument.

Or, d'où procèdent ces hommes, anti-esclavagistes cachés dans l'ombre du scrutin? Ne procèdent-ils pas directement de la doctrine Douglas sur la souveraineté absolue des territoires? M. Douglas, il est vrai, n'obtint aucun succès au Sénat lors de la discussion et du vote sur la Constitution du Kansas; il n'eut pas l'honneur d'entraîner avec lui un seul sénateur démocrate, et M. Douglas, par conséquent, fut le seul membre de ce parti qui osât voter effectivement avec les charbonniers de l'assemblée. Mais dans la Chambre il trouva des approbateurs, car la Chambre depuis longtemps était infectée de l'esprit révolutionnaire. C'est alors que, pour sauver la situation, fut imaginé le bill English, bill qui soumettait l'admission du Kansas à des conditions dont nous n'avons pas à parler ici; et dès lors aussi fut créé le fameux parti anti-Lecomptoniste composé actuellement de HUIT membres dans la Chambre, votant avec le parti républicain. M. Douglas est donc responsable de la défaite que vient d'éprouver le Sud et les membres de notre assemblée d'Etat, qui travaillent mystérieusement à la candidature de ce sénateur, doivent être inexorablement rangés dans la catégorie des ennemis du Sud. Ils croient, peut-être, à l'innocence et à la sainteté de leur politique; mais c'est une politique factieuse dont les faits proclament hautement le danger. Qu'on juge de ce qu'elle produira par ce qu'elle a déjà produit!

(*Courrier de la Nlle-Orléans.*)

DE 1850 A 1860.

Il est à la fois curieux et instructif de grouper les événements par périodes afin de comparer le présent au passé et de juger de la marche de l'humanité et des progrès de la civilisation. Un correspondant anglais remplit pour nous cette tâche et nous n'avons qu'à le suivre pour écrire avec lui une intéressante page d'histoire.

Les faits qui se sont produits de 1850 à 1860 sont graves et importants. La France, après avoir vainement cherché à se constituer en république, s'est une fois de plus réfugiée dans le pouvoir absolu et a proclamé l'Empire. Toutes les conquêtes passées de la liberté se sont évanouies devant le trône relevé par des mains énergiques. Le despotisme a cependant sa compensation, car la France commande aujourd'hui à l'Europe entière et un mot de son empereur rassure ou fait trembler de puissantes nations.

On a vu les Anglais et les Français oublieux de Trafalgar, de Talavera, de Salamanca et de Waterloo, combattre côte à côte sous les murs de Sébastopol. Après avoir vaincu les Russes, Napoléon III a jeté le gant à l'Autriche et l'a battue à son tour dans les plaines de l'Italie. Celle-ci, réveillée par le canon français, travaille maintenant à se reconstituer, mais les phases qu'elle traverse et qui l'amèneront peut-être à l'unité n'appartiennent pas à la période que nous esquissons rapidement.

L'année 1859 s'est éteinte au milieu des convulsions politiques de la péninsule et d'une inexprimable confusion. Le Pape que protégeait depuis dix ans une garnison française ne sait plus s'il doit considérer Napoléon III comme son ami ou son ennemi. La puissance temporelle du souverain pontife n'a jamais été plus sérieusement menacée qu'en ce moment, et si l'Europe permet à l'Italie de régler ses propres destinées, nous ne serions pas étonnés de voir le successeur de St. Pierre redevenir, comme l'était celui-ci, simple apôtre et semer sur le chemin de l'exil les oripeaux de la royauté terrestre.

Avant la fin de 1859, il a été pris des arrangements pour la réunion d'un Congrès européen chargé de réviser les traités de 1815. L'Espagne, retrouvant tout à coup son ancienne ardeur, a déclaré la guerre au Maroc et envahi l'Afrique. Une formidable insurrection a éclaté dans l'Inde et mis à deux doigts de sa perte la puissance anglaise. Mais la civilisation a triomphé de la barbarie, et après une guerre marquée des deux côtés par d'épouvantables horreurs et une férocité sans exemple, les indigènes ont dû se résigner à la domination de la Grande-Bretagne. Celle-ci se trouve de nouveau en lutte avec la Chine et, comme en Crimée, a la France pour alliée. Plus heureuse au Japon, elle a réussi à conclure avec cet empire un traité avantageux. Les Etats-Unis, plus habiles, ont traité avec le Japon et la Chine sans avoir éprouvé les difficultés que les Anglais ont cherché à trancher à coups de canon à Peï-ho.

Dans cette même période de 1850 à 1860, les découvertes de tout genre, les inventions du génie moderne, les conquêtes de la science et de l'industrie ont été vraiment extraordinaires. De vastes gisements de métaux précieux ont été livrés à l'exploitation en Australie, tandis que dans la Colombie anglaise et à Pike's Peak, dans cette partie des Montagnes Rocheuses qui traverse notre territoire, le sol, fouillé et tourmenté par des milliers d'avides aventuriers, leur livrait également ses trésors.

Le commerce anglais a fait d'immenses progrès, et le rappel des lois de navigation en 1850, en mettant les navires étrangers sur le même pied que les bâtiments anglais, a donné au commerce maritime de la Grande-Bretagne une impulsion extraordinaire. Les exportations et les importations du Royaume Uni ont doublé depuis dix ans. Pendant la même période le nombre des steamers de l'Océan a quadruplé. La compagnie appelée *Peninsular and Oriental* est la plus considérable; elle possède cinquante-neuf vapeurs, et divise tous les ans entre ses actionnaires quinze pour cent de dividende, indépendamment des forts traitements qu'elle paie à ses directeurs, agens et employés. Une compagnie américaine avait, de son côté, créé une magnifique ligne de steamers transatlantiques, mais des désastres et l'absence d'une subvention suffisante l'ont forcée de vendre ses navires.

Le grand événement de la décade dans la navigation à vapeur, a été la construction du *Great Eastern*, steamer colossal du port de 22,000 tonneaux, muni d'une hélice et de roues à aubes, et dont la vitesse est calculée à raison de seize milles à l'heure.

Les dix dernières années n'ont pas été moins remarquables sous d'autres rapports. De hardis navigateurs partis à la recherche de Sir John Franklin, ont fait dans les mers polaires d'importantes découvertes. On sait maintenant qu'au pôle même il existe une mer libre de glaces, et il ne reste plus qu'à s'y aventurer pour en connaître l'étendue et en sonder les mystères.

Le continent africain a été exploré dans tous les sens par d'intrépides voyageurs. Les solitudes de l'Amérique du Nord l'ont été également et l'émigration s'est déjà creusé un lit de l'Atlantique au Pacifique. La grande expédition américaine au Japon, si féconde en résultats de tous genres, a eu un immense retentissement dans le monde entier. La canalisation de l'isthme de Suez, conçue par un esprit éminent, est encore à l'état de projet, mais il est hors de doute qu'elle se réalisera un jour. Les chemins de fer se sont multipliés dans tous les Etats civilisés et ont rapproché les frontières que le télégraphe électrique, d'une autre part, a virtuellement abolies pour la pensée. Une colossale entreprise a été conçue et exécutée; un câble a été tendu, à travers les profondeurs de l'Océan, des rives de l'Europe à celles de l'Amérique, et pendant quelques jours les deux mondes ont pu se croire confondus. Mais un accident encore inconnu a tout-à-coup interrompu le passage de l'électricité, et la grandiose conception est retombée dans le néant. Le travail est à recommencer.

Pendant que ces grandes choses s'accomplissaient, la mort a frappé de hautes illustrations. Le czar de Russie, l'empereur d'Autriche, l'empereur du Brésil, l'empereur du Japon, les rois de Suède, du Danemark, de Hanovre, de Naples et des Iles Sandwich, sont descendus dans la tombe. Un président et un vice-président des Etats-Unis, ainsi qu'un roi exilé, Louis-Philippe, ont vu se terminer leur carière. La pierre du sépulcre a été également scellée sur les restes de Webster, de Clay, de Calhoun, de Peel, de Wellington, de Soult, de Chateaubriand, de Metternich, de Wordsworth, de Moore, de Rogers, de Lockhart, de Wilson, de Macaulay, de Hallam, de Quincey, de Washington Irwing, de Prescott, de Crawford, de Sedgwick—hommes d'état, littérateurs, historiens, poètes, artistes, etc.

C'est la fin de tout ce qui existe. Après les individus, les Etats. Notre civilisation dont nous sommes si fiers aura aussi sa fin, et nos villes si grandes et si florissantes seront un jour des ruines où les générations à venir se pencheront pour chercher à y déchiffrer notre histoire oubliée.—*Abeille.*

CHANT DE GUERRE DES VIGILANTS.

Sur l'Air de: *Liberté Sainte après 30 ans d'absence.*

Guerre aux bandits! de toutes les poitrines
Ce cri puissant s'élance dans les airs.
Assez de vols, de meurtres, de rapines!
Après trente ans les yeux se sont ouverts.
Trop de lépreux salissent notre terre,
Le cri public les a tous condamnés!
O Vigilants, en guerre! vite en guerre!
Que les bandits soient tous exterminés.

Qu'ils soient broyés dans la même tempête,
Tous les maudits, chiens du même chenil
Et que le fouet, en les cinglant, les jette
Aux durs chemins qui mènent à l'exil.
De leurs forfaits absous par la justice,
Qu'ils soient par nous à leur bagne traînés.
Honte à Thémis qui se fait leur complice!
Que les bandits soient tous exterminés.

Sus aux bandits! aux voleurs! à ces drôles,
Honte et fléau du sol où nous vivons!
Dieu qui sourit à nos vierges créoles,
Doit se voiler devant tous ces démons.
De ton vieux trône, arbre de la patrie,
Tes purs enfants à ton ombre inclinés
Vont arracher toute branche pourrie,
Que les bandits soient tous exterminés.

Nos tribunaux ne cessaient pas d'absoudre
Au crime heureux ils ôtaient leur chapeau.
Nous, nous frappons comme frappe la foudre
De Jehovah messagère et bourreau.
Frappons toujours! Aucune voix austère
N'osera dire aux vengeurs déchaînés:
Caïn! Caïn! qu'as-tu fait de ton frère?
Que les bandits soient tous exterminés.

Quand nous fondons sur ces bandes farouches,
Troupeau saignant et réduit de moitié,
Nous entendons parfois dans quelques bouches
Ton doux langage, ô divine Pitié.
A ces brigands on dresse des statues
Comme à des saints d'une nimbe couronnés;
Sous nos talons qu'elles soient abattues,
Que les bandits soient tous exterminés.

Broutez en paix l'herbe de nos campagnes,
Troupeaux traqués longtemps par les bandits.
Les Vigilants improvisent des bagnes
Et d'un enfer vont faire un paradis.
Durs forgerons, courbés sur le cratère,
Noir soupirail ouvert pour ces damnés,
Forgeons pour eux le boulet populaire,
Que les bandits soient tous exterminés.

Belle Louisiane, ô terre bien-aimée,
Mets sur ton front ta couronne de fleurs,
Puis endors-toi sur ta couche embaumée
Et ne crains plus meurtriers ni voleurs.
Sol de l'honneur, ô Patrie immortelle,
Ferme ton sein à tes fils gangrénés;
Le juste sens doit dormir sous ton aile;
Que les bandits soient tous exterminés.

SCIENCE D'UN CHIEN.—Il existe en ce moment à Saint-Pétersbourg une petite merveille, dont la gentillesse, non moins que la rare intelligence, va certainement passionner le public: un charmant épagneul qui répond au nom de *Lelio* et qui semble surpasser tout ce que faisait d'analogue, il y quelque quarante ans, le célèbre *Munito*, dont la réputation s'étendit dans toute l'Europe.

Nous avons assisté hier à une des séances de *Lelio*, et voici ce dont nous avons été témoin:

Un jeu de domino a été partagé entre l'épagneul et nous; le hasard nous avait donné la *pose*. Le chien a *fait domino* le premier, après avoir successivement choisi dans son jeu avec une sagacité étourdissante chaque dé correspondant à celui que nous avions posé, et cela, sans hésitation et avec une grande promptitude.

Une partie de whist avait été ensuite organisée. Pas une fois l'intelligent animal ne s'est mépris sur les couleurs jouées, sur la carte à prendre avec une carte supérieure ou à couper avec de l'atout de même que sur les cartes basses à fournir.

Une série de chiffres 0 à 9 ayant été placée devant lui, un enfant a dit son âge—14 ans—le chien a formé immédiatement ce chiffre Une personne lui a demandé d'en soustraire la moitié, il a remplacé le chiffre 14 par 7.

Un autre enfant a dit son âge—10 ans,—après l'avoir écrit avec autant d'exactitude que le premier, Lelio, sur la demande d'additionner ces deux âges, a écrit 24. Requis de doubler ce nombre, il a tracé 48! Enfin, sur une ardoise, nous avions écrit le millésime de 1877. Après avoir attentivement regardé ce chiffre, Lelio a tiré successivement 1—8—7, mais comme la série de chiffres placée devant lui n'offrait pas un deuxième 7; il a hésité un instant. Toutefois, prenant bientôt son parti, il a tiré un 4 et un 3, et a complété ainsi le nombre demandé.

Que ce chien obéisse à une direction occulte ou à des indications de son maître, ce qui est peu probable, ou qu'une faculté particulière lui ait été départie par la nature, il n'en est pas moins vrai qu'on ne peut s'empêcher d'admirer le résultat obtenu, et certainement il est heureux pour Lelio de n'être pas né à une époque où le bûcher faisait justice de la sorcellerie.—*Gazette du Nord.*

MEUBLES! MEUBLES!!

LE soussigné vient d'arriver de la Nouvelle-Orléans avec un assortiment *complet* de Meubles de tous genres, consistant en partie en
Armoires en acajou;
Armoires en noyer noir;
Bois-de-lits en acajou;
Bois-de-lits en noyer noir;
Bureaux, Side-boards;
Tables, Tablettes en marbre et autres;
Sofas, Berceuses, Gardes-manger;
Chaises, Lavabos, et une infinité d'autres meubles généralement à l'usage des familles, dont l'énumération serait trop longue.

Attendu l'importance de ses achats, réunie à d'autres circonstances, le soussigné pourra vendre des meubles à aussi bon marché qu'on peut les faire venir de la Nouvelle-Orléans.

Il saisit cette occasion pour informer le public qu'il continuera comme par le passé, à faire et à réparer les meubles que l'on voudra bien lui confier, et qu'il échangera des meubles neufs pour des vieux.

Il sollicite une part de l'encouragement du public et insiste à ce que l'on vienne examiner son assortiment.

Il occupe maintenant le magasin en briques, en face de l'ancien magasin de P. & V. Roy, rue du Maine, aux Opelousas. L. VATTER.

Opelousas, 11 Février 1860.

Echappé ou Volé

DE la résidence du soussigné, au Bayou Queue Tortue, le Samedi, 28 janvier dernier dans la nuit, un Cheval Américain, couleur baie-foncée, d'environ 15½ paumes de haut et d'environ 5 ans au printemps prochain. Ce cheval a la crinière courte et a une petite loupe à la jambe droite de derrière.

Je récompenserai quiconque me livrera ce cheval à ma résidence.

W. B. MILLIGAN.

St. Landry, 11 Févier 1860—2f

AVIS.

URSIN THEOMILE PREJEAN, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Administrateur de la succession de feu Augustin Léger décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à ladite nomination, d'avoir à les enregistrer par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

L. LASTRAPES, Greffier.

Opelousas, 11 Février 1860.

FLYING DUTCHMAN.

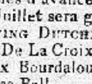

CE superbe étalon servira sur l'habitation de H. Chrétien, près du Grand Coteau, un nombre limité de juments, durant la saison prochaine, commençant le 1er Mars et finissant le 15 Juillet prochains 1860, à $ 25 par tête, payables d'avance; le service prolongé jusqu'après le 15 Juillet sera gratis.

FLYING DUTCHMAN est demi-frère de la jument de P. De La Croix. Il a été engendré par le victorieux Bourdaloue lequel par Mamouth Eclipse de Miss Ball.

St. Landry, 11 Février 1860—3m

BAZIL,

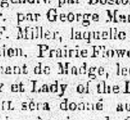

Aura 4 ans le printemps prochain, couleur bai foncé, avec les jambes la crinière et la queue noires; élevé par le Juge L. J. Dupré, de St. Landry. Bazil a été engendré par Boston Jr. et Prairie Flower; Boston Jr. par George Martin, qui, de Boston Filly de John F. Miller, laquelle de *Boston*, le célèbre cheval Virginien. Prairie Flower du cheval importé *Sorrow*, provenant de Madge, lequel du cheval importé SIR ARCHY et Lady of the Lake.

BAZIL sera donné aux jumens pendant la saison prochaine, à raison de $20 chaque, invariablement payable d'avance.

Il sera aux écuries de Henry L. Garland, près des Opelousas. Les jumens qui seront envoyées d'une certaine distance pourront être laissées sur les lieux, où on en prendra soin à raison de 50 cents par jour.

Opelousas 14 Janvier 1860.

Vente Publique de Terres des Ecoles

De la 16me Section, dans le Township No. 6 Sud de la Rangee No. 3 Est du District Occidental des terres de la Louisiane.

CONFORMEMENT à la 2me Section d'un Acte approuvé le 18 Mars 1858, et intitulé "Acte pour amender les 16me et 34me Sections d'un Acte pour organiser les Ecoles publiques et gratuites dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 15 Mars 1855,"—et en vertu d'un ordre émanant de l'Auditeur des comptes publics, et à moi adressé, je soussigné Trésorier, vendrai en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte de la Maison de Cour, en la ville des Opelousas, le *Jeudi 15 Mars prochain* 1860, la 16ME SECTION, située dans le Township No. 6 Sud de la Rangée No. 3 Est, se trouvant dans la Paroisse St. Landry, contenant 643 acres, qui seront vendus en lots ne contenant pas moins de 40 ni plus de 160 acres, d'après le plan d'arpentage qui sera exhibé le jour de la vente, à un crédit de dix ans, comme suit, savoir: Dix pour cent payable comptant, et la balance en neuf paiements annuels et égaux, à compter du jour de la vente, avec intérêt à 8 pour cent par an, qui devra être payé annuellement sur la somme entière;—les obligations devant être faites payables à l'Auditeur des comptes publics, avec caution solidaire et hypothèque réservée sur les terres vendues, jusqu'au paiement final du principal et des intérêts.

ONEZIME A. GUIDRY,
Trésorier de Paroisse.

Opelousas, 11 Février 1860.

Vente Publique de Terres des Ecoles

De la 16me Section, dans le Township No. 7 Sud de la Rangée No. 3 Est du District Occidental des terres de la Louisiane.

CONFORMEMENT à la 2me Section d'un Acte approuvé le 18 Mars 1858, et intitulé "Acte pour amender les 16me et 34me Sections d'un Acte pour organiser les Ecoles publiques et gratuites dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 15 Mars 1855,—et en vertu d'un ordre émanant de l'Auditeur des comptes publics, et à moi adressé, je soussigné Trésorier, vendrai en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte de la Maison de Cour, en la ville des Opelousas, le *Mardi 13 Mars prochain* 1860, LA 16ME SECTION, située dans le Township No. 7 Sud de la Rangée No. 3 Est, se trouvant dans la Paroisse St. Landry, contenant 555 acres et 80 centièmes, qui seront vendus en lots ne contenant pas moins de 40 ni plus de 160 acres, d'après le plan d'arpentage qui sera exhibé le jour de la vente, à un crédit de dix ans, comme suit, savoir: Dix pour cent payable comptant, et la balance en neuf paiements annuels et égaux, à compter du jour de la vente, avec intérêt à 8 pour cent par an, qui devra être payé annuellement sur la somme entière;—les obligations devant être faites payables à l'Auditeur des comptes publics, avec caution solidaire, et hypothèque réservée sur les terres vendues, jusqu'au paiement final du principal et des intérêts.

ONEZIME A. GUIDRY,
Trésorier de Paroisse.

Opelousas, 11 Février 1860.

A VENDRE,

UNE HABITATION, située à environ 8 milles des Opelousas, contenant 350 arpents de terre dont 50 bien boisés, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Quatorze esclaves travaillants seront loués à l'acquéreur pendant l'année courante, et 4 ou 5 esclaves ainsi que les animaux seront vendus avec l'habitation si on le desire.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau du Courrier, Opelousas. [11 Fév.—2f.

Echappe ou vole,

de la Ville des Opelousas, dans la nuit du 31 Janvier dernier, un cheval créole baye âgé de 3 ans, avec la raie de mulet, sellé et bridé et portant une marque à peu près ainsi M avec un trait au centre et perpendiculaire.

Une récompense libérale sera accordée à quiconque ramènera ce cheval au soussigné sur le côteau de Plaquemine ou au bureau du Courrier. T. P. GUIDRY.

11 Février 1860.

Vente Publique.

Par le soussigné, encanteur dans et pour la Paroisse St. Landry.

LE public est par le présent averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné encanteur, sur l'habitation ci-après décrite, près du pont de Washington, le

Mardi, 13 Mars prochain, 1860,

les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la Succession en communauté entre Joseph Lacomb et son épouse décédée, Marie Antelmie Richard, dernièrement de la Paroisse St. Landry, à savoir:

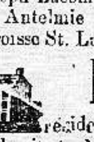

L'HABITATION,

résidence actuelle dudit Joseph Lacomb, située dans la Paroisse St. Landry, près de la ville de Washington, mesurant deux cents acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont érigées et qui en dépendent.

Un Lot de Terre,

situé dans la ville de Washington, faisant face sur Mountville Street, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont érigées.

LE QUART D'UN TOT DE TERRE,

situé dans la ville de Washington, faisant face à ——— Street.

UN MORCEAU DE TERRE,

situé sur le Bayou Chicot, dans la Paroisse St. Landry, mesurant six cent vingt-cinq acres.

Un Autre Morceau de Terre,

situé sur le Mallet, dans la même Paroisse, contenant deux cents acres.

Aussi les ESCLAVES

SUIVANTS, A SAVOIR:

Caroline, négresse âgée d'environ 40 ans, avec ses quatre enfants:— Baptiste d'environ 7 ans; une fille d'environ 3 ans; Alfred, garçon d'environ 2 ans, et un enfant à la mamelle,

Hannah, négresse	âgée	d'environ	22	ans.
Mary,	"	"	20	"
Henry, nègre	"	"	12	"
Sophie, négresse	"	"	10	"
William, nègre	"	"	16	"
Morris,	"	"	47	"
Jack,	"	"	46	"

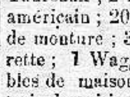

Cinq vaches et veaux; 2 paires de Bœufs de tire; une paire de Bœufs à dompter; 6 vaches et veaux d'un an; 2 Taureaux; 2 Mulets; 2 Poulains; 1 Cheval américain; 20 têtes de Moutons; 1 Cheval de monture; 30 têtes de Cochons; 1 Charrette; 1 Waggon; 60,000 Briques; Meubles de maison; Ustensiles aratoires; Batterie de cuisine, et beaucoup d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

CONDITIONS:— Toutes sommes de vingt-cinq piastres, et au-dessous, payables comptant; les esclaves, dix pour cent comptant, et la balance, comme pour toutes les autres propriétés, payable en trois termes annuels et égaux, à partir du jour de la vente;—Les acquéreurs fournissant leurs billets avec sécurité solidaire, à la satisfaction de l'Administrateur, payables à son domicile; et toutes sommes portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, de leur échéance au paiement, —et de plus, les terres et les esclaves demeurant spécialement hypothéqués à ladite succession, jusqu'au plein et entier paiement du capital et des intérêts qui pourront s'y accroître.

ACHILLE DUPRE,
Encanteur.

Opelousas, 11 Février 1860.

Vente a l'Encan.

LE soussigné, encanteur dans et pour la Paroisse St. Landry, offrira en vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la Maison de Cour de cette Paroisse,

Le Lundi, 20 *Février courant* 1860.

le morceau de terre ci-dessous décrit, savoir:

UN MORCEAU DE TERRE,

situé sur le Bayou Mallet, dans la Paroisse St. Landry, contenant deux cents arpents de superficie, bien boisé, borné au Nord par la terre de Aug. Durousseau, h. c. l., au Sud par la terre de François Simien, h. c. l. à l'Est par la terre de Jacques Durousseau h. c. l. (sans les améliorations.) cette terre étant la propriété commune et indivise de George Simien Jr. Baptiste Simien, Sosthène Simien, Joseph Simien, Josette Simien en Marcelin Simien, p. c. l.

Aussi, le morceau de

Terre de Prairie,

contenant cinquante arpents de superficie, situé au Bois du Bayou Mallet, dans cette Paroisse, borné au Nord par la terre appartenant ci-devant à Philippe Lacaze, et appartenant maintenant à Sébastien Malveau, h. c. l., au Sud par la terre de Célestin Déclouet, h. c. l., à l'Est par la terre de Joachim Milan, h. c. l., et à l'Ouest par la terre de Pierre Darbonne, étant la propriété de George Simien fils, pour l'avoir achetée du Gouvernement des Etats-Unis.

Conditions:— Payables en deux termes annuels et égaux, à compter du jour de la vente, avec 5 pour cent d'intérêt par an, à compter du jour de la vente; Les terres demeurant hypothéquées par privilége jusqu'au paiement final du capital et des intérêts; et les acquéreurs fournissant leurs obligations avec caution solidaire, à la satisfaction de C. H. & E. Mouton, et faites payables à leur bureau, aux Opelousas, pour l'usage des parties intéressées. AUG. N. ROBIN, *Encanteur.*

Opelousas, 11 Février 1860

A vendre a l'amiable.

SIX TERRAINS situés dans la ville des Opelousas et se joignant les uns les autres, convenables pour établir une résidence.

Ces terrains seront vendus à bon marché pour du comptant. ☞ Pour plus amples informations, s'adresser à l'éditeur du Courrier des Opelousas. [18 Juin 1859.

AVIS.

J. H. & THOMAS OVERTON *Avocats*

S'ETANT associés pour la pratique de leur profession, assisteront *régulièrement* aux Cours de District des Paroisses St. Landry, Calcasieu, Rapides et Avoyelles, ainsi qu'aux sessions annuelles de la Cour Suprême, à Alexandrie et aux Opelousas

Bureau aux Opelousas, Lne. [24 av 1858

AVIS

Aux parents, marchands, etc., qui désireraient donner à leurs enfants ou à leurs commis une éducation commerciale pratique, dans le plus court délai possible, et aux jeunes gens dont le temps est précieux.

LE COLLEGE COMMERCIAL DE DOLBEAR, DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Fondé en 1832—Incorporé par la Législature de la Louisiane, avec les départements de l'Agriculture et de la Mécanique.—Fonds capital de $250,000; établi dans le nouvel et spacieux

EDIFICE EN FER,

à l'encoignure S. E. des rues Camp et Commune, —Entrées sur les deux rues.—Ouvert la journée et le soir.

N. B.—Des appartements spéciaux sont consacrés au service des professeurs pour la Tenue des Livres, l'Ecriture, les Mathématiques, l'Allemand, le Français, l'Anglais, l'Espagnol, le Latin, le Grec, etc., de manière à économiser le temps des hommes d'industrie.

Les personnes de 12 à 60 ans étudient n'importe quelle branche de leur choix jusqu'à ce qu'elles arrivent à la perfection qu'elles désirent. Il n'existe probablement pas moins de deux mille de ses ex-étudiants actuellement employés dans les banques et les autres maisons de commerce de la Cité

Les marchands s'adressent là pour se procurer des Commis et des Teneurs de Livres.

Les marchands de la campagne, les commis de bateaux, etc., peuvent dans quelques jours apprendre à tenir leurs livres correctement comme aussi se faire une belle main d'écriture.

Les prospectus, contenant les conditions, l'opinion des journaux et celle des hommes éminents de la république, etc., sont envoyés à ceux qui les demandent.

Ce Collège est le seul Collège Commercial incorporé dans le Sud-Ouest et est le plus ancien des Etats-Unis, et subsiste depuis plus d'un quart de siècle sur son propre mérite.

On peut pensionner, en traitant de gré à gré, avec les professeurs, ou dans de bonnes familles, parlant l'Anglais, le Français, l'Espagnol ou l'Allemand, à de $5 à $6 par semaine.

N. B.—Pour prévenir les mystifications ou les abus, les étudiants destinés pour ce Collège devront apporter cet avis, ou des directions spéciales, attendu qu'il s'établit toujours, temporairement, pour l'hiver, une foule d'académies qui, toutes ont la prétention hautement affichée dans tous les coins des rues, d'être à même d'enseigner par de nouvelles méthodes, à la population de la Nouvelle-Orléans ou à celle du Sud les théories et la pratique des arts les plus essentiels au commerce de la vie. Quand des clubs de trois personnes ou plus se formeront et entreront au Collège, une déduction de 10 pour cent leur sera faite sur le prix de l'enseignement.

☞ Les citoyens et les étrangers sont respectueusement invités à visiter le Collège et à juger par eux-mêmes. La santé publique est satisfaisante en ville.

FONDS CAPITAL.—Si, comme on l'espère, les citoyens qui sont en faveur d'une éducation pratique dans le Sud, souscrivent aussi libéralement pour cette institution locale qu'ils l'ont fait pour celles qui sont éloignées de nous, ses départements de l'Agriculture et des Arts Mécaniques seront mis en opération, et le tout assis sur des bases solides, à même de subsister durant des âges et comme une institution permanente du Sud, sous la direction des actionnaires eux-mêmes et des directeurs nommés par la Législature.

Les actionnaires peuvent prendre le montant de leurs souscriptions en enseignement. Les directeurs pourront se faire remplacer s'ils le jugent convenable. La charte est perpétuelle.

Messieurs du Sud! l'entreprise a-t-elle votre approbation? Si tel est le fait, lui donnerez-vous votre appui, pour établir une institution locale ayant de taille à quinze cents élèves annuellement?

RUFUS DOLBEAR, Président.

10 Décembre, 1859.

NOUVEAUX ARRIVAGES.

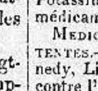

Reçu dernièrement à la Pharmacie des Opelousas tenue par P. L. HEBRARD,

Phosphate de fer soluble de Leras, Hypophosphite de soude, Bromure de Potassium, Alum de fer, Produits chimiques et médicaments brevetés français.

MEDICAMENTS ANGLAIS ET AMERICAINS PATENTES.—La grande découverte médicale de Kennedy, Liqueur invigoratrice de McLean, Remède contre l'Asthme, de Jonas Whitcomb.

COUTELLERIE.—Canifs pour dames: couteaux de poche et de chasse, pour homme; ciseaux de dames assortis en boites, et par paire; forceps et clefs.

PAPETERIE.—Papier à lettres et à régistre, de la meilleure qualité; plumes d'acier; manches de plumes; Crayons; Carmine de Guillot; envelopes; encre noire célèbre, de Maynard et Noyes.

ARTICLES DE FANTAISIE ET PARFUMERIE.—Statuettes en biscuit; boites à poudre en porcelaine et en verre; portes monnaie; essence pour mouchoirs; pomade; savon de toilette; huile créole pour les cheveux, etc.

PEINTURE.—Blanc de zinc et de plomb, couleurs, broyées à l'huile et à l'eau; huile à lampe, et de lin; brosses, et un lot de jarres en verre pour confitures.

Opelousas, 19 novembre, 1859.

Nouvelles Médecines.

L'UNIVERSITE' DES MEDECINES DE FAMILLE, &c., (à Philadelphie, Etat de la Pennsylvanie) organisée dans le but d'arrêter les maux provenant de l'usage de mauvaises et fausses préparations médicales secrètes, et de leur substituer des remèdes de famille sûrs, a envoyé à John Posey, un assortiment de ses précieuses préparations, à savoir:

Mixtion tonique de Rowands, pour la guérison de la fièvre et du frisson.

Sirop de racine de ronce, de Rowands, pour la guérison de la diarrhée, &c.

Remèdes (de l'Université) pour les maladies des poumons, &c.; Remède pour la dyspepsie ou dyssenterie, &c.; Remède pour la constipation (pilules); Remède pour les maux d'yeux; Remède pour le mal d'oreilles ou surdité; Remède pour le mal de dent; Remède pour la fièvre et le frisson, en forme de pilules.

Différant des divers remèdes secrets du jour, ceux-ci ne comptent que sur leur efficacité pour se rendre populaires. A vendre, en gros et en détail, par JOHN POSEY.

Opelousas, 19 Février 1859.

CHAUX! CHAUX!!

1000 BARILS DE CHAUX, égale en qualité, sinon supérieure, à la marque célèbre de Thomaston, en mains et à vendre par le soussigné. Ceux qui auraient besoin de chaux pour bâtir ou pour autre usage, feront bien de se procurer cet article, considérant qu'il n'est inférieur à aucun autre et qu'on peut se le procurer à bien meilleur marché que la Thomaston.

A vendre en petits ou en gros lots, soit sur les lieux, soit aux Opelousas.

9 Octobre, 1858—tf F. LUTZ.

C. H. MOUTON. ERASTE MOUTON.
—Opelousas, Le. —Vermillonville, Le.

EXERCERONT leur profession devant la Cour de District de St. Landry, Calcasieu, Lafayette, St. Martin et Vermillon, et la Cour Suprême aux Opelousas.

Leurs Bureaux sont aux Opelousas et à Vermillonville. [30 avril 1859.

EVARISTE DEJEAN, Encanteur Public,

EXECUTERA avec ponctualité toutes les ventes, soit de successions, soit privées, qui pourront lui être confiées, de la Paroisse St. Landry.

Son Bureau est aux Opelousas.

Opelousas, 19 Février, 1859—1a

Robert Benguerel,

Encanteur pour la Paroisse St. Landry